

DURÉE DU MANDAT

CE MANDAT VOUS EST CONSENTE, À COMPTER DE CE JOUR, POUR UNE DURÉE DE 24 (VINGT-QUATRE) MOIS PAR DÉFAUT, OU :

AUTRE DURÉE :

LE PRÉSENT MANDAT EST IRRÉVOCABLE POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS, À COMPTER DE SA SIGNATURE.

AUTRE (trois mois maximum) :

PASSÉ CE DÉLAI, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT, AVEC PRÉAVIS DE 15 JOURS, PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.

